

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-06-06

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 24

(dont 6 pouvoirs)

Objet : Demande de subvention amendes de police - Aménagement de sécurité chaussée Beauvoir

- **L'an deux mille vingt-cinq,
Le 05 juin à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 28 mai 2025

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick WITHERS est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, CAKIR-LOUSSE Corinne, DALBEPierre Michael, PAÏSSE Matthieu, RATTON Maryline, VERICEL Pauline

Absents excusés :

VENET Denis, pouvoir donné à ODIN Catherine
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel
GLEIZES Jérôme, pouvoir donné à GRANGE Evelyne
FLAMENT Julien, pouvoir donné à TOINET Guy
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à DALBEPierre Michael
THEVENON Pierrick, pouvoir donné à WITHERS Patrick

Absents :

LAPLACE Sébastien
ROY Jean Sébastien

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2334-10,

Vu l'appel à projet du Conseil Départemental du Rhône concernant la répartition du produit des amendes de police ;

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présents le projet d'aménagement de la chaussée Beauvoir qui dessert la zone d'activité du Plomb située sur la commune de Pomeys. Ces aménagements consistent à différencier la circulation piétonne et la

protéger par la mise en place d'une barrière bois, la création d'une voie cyclable et d'une bande roulante de 3.5m. Il propose de déposer auprès des services du Département du Rhône le dossier suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en € HT		Montantc	%
terrassement	12 223,50 €	Subvention Département du Rhône	15 000,00 €	14,41%
réseaux	8 249,00 €	Communauté de communes des Monts du Lyonnais	42 886,34 €	41,19%
végétalisation	3 260,00 €	Autofinancement	46 237,00 €	44,41%
travaux d'enrobé	59 756,75 €			
voie douce	3 280,20 €			
TOTAL	86 769,45 €	HT		
	104 123,34 €	TTC	MONTANT GLOBAL	104123,34 100,00%

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré :

à l'unanimité, par 24 voix pour et 0 contre

- 1) **APPROUVE** le projet d'aménagement de la chaussée Beauvoir.
- 2) **DONNE SON ACCORD** pour présenter ce dossier auprès des services du Département dans le cadre des amendes de police,
- 3) **VALIDE** le projet de plan de financement de ce projet tel que proposé,
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette délibération,
- 5) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 6) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

La/Le secrétaire de séance

Le Maire,

